

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 3 juillet 2025. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel : greffe@hautegaspesie.com ou lors de la période de questions de la séance.



PROVINCE DE QUÉBEC **MRC de La Haute-Gaspésie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le huitième jour de juillet deux-mille-vingt-cinq, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M^{me} Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Stéphane Cleary, maire suppléant, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jérôme Emond, directeur des ressources financières et greffier-trésorier adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, adjointe de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 25 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de la séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12660-07-2025 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2025

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 de la manière suivante :

REPORTE le point à une séance ultérieure :

4.3 Aliénation d'un bien municipal – tondeuse à gazon à essence

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12661-07-2025 TNO

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025 a été courriellé à chacun des élus le 3 juillet dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2025 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 12662-07-2025 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 30 juin 2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 30 juin 2025 :

Palements : 55 496,74 \$

Factures : 20 308,89 \$

TOTAL : 75 805,63 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12663-07-2025 TNO

Désaffectation de biens de l'utilité publique en vue d'aliénation - tondeuse à gazon à essence et tracteur de pelouse

CONSIDÉRANT QUE la tondeuse à gazon à essence et le tracteur de pelouse sont considérés comme des biens affectés à l'utilité publique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, souhaite vendre la tondeuse à gazon à essence et le tracteur de pelouse;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte et comme requis par l'article 916 du *Code civil du Québec*, il est nécessaire de désaffecter ces biens de l'utilité publique en vue de procéder à leur aliénation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, désaffecte de l'utilité publique la tondeuse à gazon à essence et le tracteur de pelouse afin de pouvoir en faire l'aliénation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12664-07-2025 TNO

Aliénation d'un bien municipal - tracteur de pelouse

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, souhaite se départir du tracteur de pelouse ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 12663-07-2025 TNO, adoptée lors de la séance du conseil le 8 juillet 2025, a désaffecté le tracteur de pelouse du domaine public vers le domaine privé de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la vente est faite de gré à gré ;

CONSIDÉRANT QUE ce bien est évalué à 1 600,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. autorise la vente du tracteur de pelouse à Actions Cap-Seize M-A de 1 600,00 \$ plus les taxes applicables ;
2. procède à cette vente sans la garantie légale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12665-07-2025 TNO

Demande du Club de motoneige Étoile des Monts de Murdochville, changement de statut d'un segment de chemin multiusage en sentier de motoneige exclusif - relais de La Cache à la ville de Murdochville

CONSIDÉRANT QUE le 2 juillet 2025, la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a déposé une demande pour le Club de motoneige Étoile des Monts de Murdochville ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consiste à l'appuyer dans ses démarches auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour modifier le statut d'une section du chemin multiusage, située sur le segment reliant le relais de La Cache à la ville de Murdochville, en sentier de motoneige exclusif ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet améliorera la sécurité des usagers du sentier et soutiendra l'activité touristique hivernale à l'économie locale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, appuie la demande du Club de motoneige Étoile des Monts de Murdochville auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts afin que soit modifié le statut d'un segment du chemin multiusage, situé sur le segment reliant le relais de La Cache à la ville de Murdochville, en sentier de motoneige exclusif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaire diverse.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 19 h 30 par M. JOËL CÔTÉ et résolu que la séance soit levée.

Guy Bernatchez, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

